

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUESNAIN**

Le quinze novembre deux mille vingt trois , à dix sept heures , la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de GUESNAIN s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame LUCAS Maryline, à la suite d'une convocation régulière en date du 9 novembre 2023

Étaient Présents : Madame LUCAS Maryline – Présidente

Mesdames et Messieurs AMADEI Corinne – SENEZ Jean-Pierre- FERREN Claudine - DEVRED Sylvain - DEMAREST Danièle - CUISSE Marie-Line – DELARUE Laurent - DRAPIER Régine

Excusées :

Mesdames CASPERS Mauricette – REGNIEZ Renée -

MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Madame la Présidente indique que les services de l'Etat ont sollicité le CCAS pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier.

Le Centre Communal d'Action Sociale de GUESNAIN souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture.

Madame la Présidente propose de l'autoriser à signer :

- un contrat ou une convention de souscription entre le CCAS et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance »
- un contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- Une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Nord.

La Commission Administrative du CCAS,
Vu l'exposé de Madame La Présidente,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Autorise Madame la Présidente à signer :

- un contrat ou une convention de souscription entre le CCAS et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance »
- un contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- Une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Nord.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Maryline LUCAS



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "Maryline Lucas".